

Sandrine Hallion

« Contact des langues au Manitoba et en Acadie »

Fabio Regattin

Università degli Studi di Udine, Italia

Compte rendu de Hallion, S. (éd.) (2020). « Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques ». *Francophonies d'Amérique*, 50, automne, 132 pp.

Ce numéro de *Francophonies d'Amérique* aborde la question du contact des langues au Manitoba et en Acadie dans une double perspective, à la fois (socio)linguistique et (socio)littéraire. Il s'agit au total de quatre contributions – dont deux relèvent de la première approche et deux de la deuxième – qui prennent ici forme écrite après avoir fait l'objet d'autant de communications au colloque *Langue et territoire 4*, organisé en 2019 à l'Université de Trente (Italie) par Gerardo Acerenza, Julie Boissonneault et Ali Reguigui.

Le numéro s'ouvre sur une introduction par Sandrine Hallion (« Contact des langues au Manitoba et en Acadie : approches sociolittéraires et sociolinguistiques », 13-20), qui pose les termes de la question et présente les différentes contributions, soulignant les nombreux points de contact entre les articles. Les deux contributions suivantes sont consacrées à des sujets littéraires.

Dans le premier article, Jean Valenti traite de « La Suite manito-baine de Roger Auger : sociolectes, médiations linguistiques et institutionnelles » (21-42). À partir du concept de *sociolecte* développé par Pierre V. Zima, l'auteur y propose l'analyse de trois pièces – *Je m'en vais à Régina*, *John's Lunch* et *V'là Vermette !* – écrites entre 1975 et 1978 par le dramaturge franco-manitobain ; depuis, le trip-



Edizioni
Ca'Foscari

Submitted 2022-10-06

Published 2022-12-19

Open access

© 2022 Regattin | © 4.0



Citation Regattin, F. (2022). Review of "Contact des langues au Manitoba et en Acadie", by Hallion, S. *Il Tolomeo*, 24, 305-308.

tyque est considéré comme l'acte de fondation de la création théâtrale au Manitoba français. Ce n'est pas un hasard si cette dramaturgie passe par la mise en récit des codes linguistiques propres à la communauté franco-manitobaine : dans *Je m'en vais à Régina* en particulier – et Valenti se concentre prioritairement sur cette pièce – Auger amorce une véritable réflexion sur le français, l'anglais et le franglais et sur leurs statuts respectifs dans une province où la langue majoritaire, l'anglais, n'est pas la langue maternelle du dramaturge et de ses personnages. La question de la langue y joue par ailleurs un rôle de premier plan dès l'intrigue, alors que les deux autres pièces se concentrent moins sur la langue que sur la thématique de l'avenir et de la survie de la communauté francophone : le risque d'assimilation se fait moins linguistique et davantage social. Dans l'ensemble du triptyque, l'alternance codique demeure tout de même un trait essentiel qui représente métonymiquement les négociations de l'identité au sein d'une communauté minoritaire.

Lise Gaboury-Diallo signe le deuxième article, « Travers et traversées de la langue française *remixée* au Canada : du joul de Michel Tremblay, au chiac de France Daigle, au *franglais* de Marc Prescott et de Stéphane Oystryk » (43-68). Malgré un titre qui brasse large, la contribution ne fait que survoler les enjeux de l'usage du joul et du chiac chez Tremblay et Daigle (cette première partie, qui comprend également une mise en rapport du chiac acadien et du *franglais* manitobain, compte quelque 6 pages). La plus grande partie de l'article se concentre en effet sur les œuvres de deux auteurs manitobains contemporains : la pièce de Marc Prescott *Sex, lies et les Franco-Manitobains* (1993, publiée en 2001) et *FM Youth*, long-métrage (2014) puis ciné-roman (2015) de Stéphane Oystryk. Les raisons du recours massif à l'hétérolinguisme, à un français *remixé* par ces deux auteurs, sont analysées en profondeur. Si le temps n'est plus à la mise en garde contre l'assimilation linguistique et culturelle, Gaboury-Diallo montre la mise en scène, de la part de ces auteurs, de jeunes qui se sentent doublement minoritaires : par rapport à la majorité anglaise, certes, mais aussi par rapport à l'élite de leur communauté. L'opposition au *statu quo* passe alors, justement, par le *franglais*. Du coup, l'œuvre d'art revêt elle aussi deux fonctions principales : donner une voix propre aux artistes de la minorité linguistique et dénoncer en même temps les défauts du groupe minoritaire.

Globalement, ces deux articles peuvent se lire comme une sorte de petite histoire des questions linguistiques qui traversent les communautés francophones du Canada – une histoire qui fait la part belle au Manitoba, mais dont les dynamiques peuvent facilement rappeler d'autres lieux et d'autres situations.

Le troisième article, par Sandrine Hallion – « Idéologies linguistiques en circulation autour de la dénomination 'franglais' au Manitoba : analyse d'un corpus de presse » (69-95) – se concentre sur

les idéologies linguistiques qui sous-tendent le traitement de la notion de *franglais* au sein de l'hebdomadaire francophone du Manitoba *La Liberté*. Après une introduction qui se concentre sur l'origine et sur l'usage de la dénomination *franglais*, Hallion se livre à une analyse diachronique de son corpus, composé de 66 articles publiés entre 1962 et 2019. Signalons au passage que, comme plusieurs d'entre eux sont autant de prises de parole de la part de membres de la scène culturelle franco-manitobaine (Marc Prescott, Stéphane Ostryk et Marie-Ève Fontaine), d'intéressants liens se tissent avec les contributions de la partie 'littéraire' du numéro. L'analyse, menée par Hallion sous l'angle conjoint des idéologies du standard et de l'authentique, montre une évolution comparable à celle qui s'observe ailleurs au Canada francophone : la perception du *franglais* partirait ainsi d'une représentation nettement péjorative pour aller au fur et à mesure vers une meilleure compréhension et acceptation de cette variété et de ses possibilités expressives, notamment dans le cadre des pratiques artistiques.

La quatrième et dernière contribution du numéro se déplace du Manitoba au Nouveau-Brunswick. Dans son texte, « De quoi le chiac est-il le nom ? Une étude du parcours définitoire du chiac et de ses enjeux dans la littérature savante et de vulgarisation scientifique » (95-118), Laurence Arrighi s'intéresse aux opérations de définition et de catégorisation du chiac, en montrant à la fois l'inconstance, l'artificialité, et le caractère instituant qu'elles impliquent néanmoins (des propos semblables étaient tenus dans l'article de Sandrine Hallion, qui considérait justement comme « moins institutionnalisé » le *franglais* manitobain du fait de l'absence d'une dénomination spécifique). Le corpus d'Arrighi s'étend sur quelque trente ans, du début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui, et se compose essentiellement de textes savants (thèses et articles scientifiques) et de vulgarisation (l'entrée de *l'Encyclopédie canadienne* consacrée au chiac). Son parcours montre la difficulté d'arriver à un consensus de la part des scientifiques (si certains considèrent le chiac comme une langue autonome, d'autres lui attribuent un statut plus incertain et une réalité davantage symbolique/sociale que linguistique) ainsi que la persistance d'un discours stigmatisant, aujourd'hui encore, notamment dans certains discours de vulgarisation.

Comme le signale Sandrine Hallion dès la fin de son introduction (p. 20), il ne s'agit pas dans ces articles de « remplacer un discours de dévalorisation par un discours de survalorisation de ces variétés », mais de « mettre en lumière les processus de stigmatisation de ces dernières » tout en montrant également « comment ces variétés peuvent [...] être positivement exploitées ».

